

## Le succès croissant de la validation des acquis professionnels dans l'enseignement professionnel s'est confirmé en 2001

**En 2001, 4 500 personnes désirant préparer un diplôme d'enseignement professionnel (soit 13,5 % de plus qu'en 2000) ont été dispensées, à leur demande, d'une partie des épreuves aux examens en raison des savoirs et compétences acquis par leur expérience professionnelle.**

**Elles étaient beaucoup plus nombreuses à souhaiter entrer dans le dispositif puisque 18 000 personnes ont retiré un dossier de candidature, 5 377 dossiers ayant été examinés.**

**Dans 55 % des cas, il s'agit de femmes et dans plus de huit cas sur dix de personnes disposant d'un emploi. Le BTS reste le diplôme le plus recherché.**

Il existe dans chaque rectorat au moins un centre de validation des acquis ainsi qu'une structure responsable du dispositif académique de validation des acquis professionnels (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions des DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le traitement des dossiers de candidatures. Ces différentes missions se traduisent sur le terrain par un certain nombre d'opérations échelonnées dans le temps.

### UNE MEILLEURE INFORMATION GÉNÉRALE...

Pour l'année 2001, la distribution de plaquettes ou de dépliant à destination du public l'informant sur la validation des acquis professionnels (VAP) a dépassé le nombre de 100 000 exemplaires (77 000 exemplaires en 2000).

Cette information a été orientée principalement en direction des entreprises de 10 salariés et plus (27 %), des entreprises de moins de 10 salariés (16,5 %), des administrations publiques (14 %) et des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) 13,5 %.

Vingt-neuf académies sur trente disposent d'un centre d'information téléphoni-

que sur la VAP (le nombre de demandes traitées dépassant les 60 000) et quatorze académies d'un centre d'information accessible sur internet (de nombreux autres sites étant d'ores et déjà en construction).

### ... ET UN PUBLIC QUI MARQUE À NOUVEAU SON INTÉRÊT

Le nombre de personnes ayant assisté à des séances d'information est de 38 500, donc en forte progression après avoir marqué un palier l'année précédente ; 68 % d'entre elles ont suivi des séances d'information collectives, les autres ayant été informées individuellement. Dans huit cas sur dix, les réunions d'information collectives ont duré deux heures et plus alors que les entretiens individuels d'information ont duré moins de deux heures dans neuf cas sur dix (*tableau 1*).

### UN CANDIDAT SUR DEUX A BÉNÉFICIÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT DANS SA DÉMARCHE

Plus de 18 000 dossiers de candidature ont été retirés auprès des services académiques de validation des acquis.

TABLEAU I - Nombre de personnes informées

|                           | 1995  | 1996   | 1997   | 1998   | 1999   | 2000   | 2001   |
|---------------------------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Personnes informées       | 7 975 | 12 992 | 15 252 | 18 858 | 29 662 | 28 781 | 38 536 |
| Variation annuelle (en %) |       | 62,9   | 17,4   | 23,6   | 57,3   | -3,0   | 33,9   |

Un accompagnement a été proposé à chaque candidat à la validation dans le but de lui fournir une aide méthodologique pour constituer son dossier ainsi que pour le choix du diplôme ou des dispenses et, dans certains cas, pour préparer l'entretien avec le jury.

En 2001, 9 127 personnes ont effectivement bénéficié de cette aide, soit une hausse de 40,7 % par rapport à 2000. Cela représente un peu plus de la moitié des dossiers retirés. Cette forte augmentation traduit l'intérêt croissant du public pour ces aides qui sont un apport de l'Éducation nationale à la VAP.

50,4 % des candidats potentiels à la validation visent l'obtention d'un diplôme de niveau III (niveau BTS), 31,4 % d'un diplôme de niveau IV (niveau bac) et 18,2 % d'un diplôme de niveau V (niveau CAP). Cet accompagnement a duré au moins deux heures dans 78 % des cas. Il est généralement effectué par des équipes de deux personnes, le plus souvent, un enseignant ou un formateur et un professionnel. Peuvent aussi intervenir des conseillers en orientation professionnelle et des inspecteurs.

Ce service est toujours gratuit pour les demandeurs d'emploi ou les personnes à faible revenu. Il est aussi gratuit pour tous dans certaines académies (Caen, Corse, Grenoble et La Réunion), les autres académies le facturant de 30 à 90 euros (tableau II).

### Les candidats <sup>1</sup> dont les dossiers ont été examinés sont majoritairement des femmes et des actifs ayant un emploi

En augmentation de 17 % par rapport à 2000, le nombre de candidats dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury est de 5 377. Ces candidats sont majoritairement des femmes (tableau III) et, à 82,5 %, des actifs ayant un emploi (81 % en 2000) (tableau IV).

Le BTS est le diplôme le plus recherché par les candidats à la VAP pour l'obtention de diplômes professionnels, suivi par le CAP et le bac professionnel (tableau V).

Pour 71 % des dossiers déposés, les formations demandées concernaient le domaine du tertiaire et des services, pour 29 % celui de la production.

1. Individus dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury.

**TABLEAU II – Nombre de personnes accompagnées**

|                           | 1995  | 1996  | 1997  | 1998  | 1999  | 2000  | 2001  |
|---------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Personnes accompagnées    | 2 251 | 3 491 | 4 240 | 5 107 | 5 842 | 6 487 | 9 127 |
| Variation annuelle (en %) |       | 55,1  | 21,5  | 20,4  | 14,4  | 11,0  | 40,7  |

**TABLEAU III – Répartition des candidats selon le sexe (en %)**

|        | 2000 | 2001 |
|--------|------|------|
| Hommes | 41,1 | 45,3 |
| Femmes | 58,9 | 54,7 |

**TABLEAU IV – Répartition des candidats selon leur situation professionnelle**

| Statut par rapport à l'emploi | 2001  | Répartition (en %) |
|-------------------------------|-------|--------------------|
| Actifs ayant un emploi        | 4 426 | 82,3               |
| Demandeurs d'emploi           | 890   | 16,6               |
| Inactifs                      | 61    | 1,1                |

### Dans 36 % des cas, les candidats ont obtenu toutes les dispenses souhaitées et 85 % au moins une

La validation consiste en l'attribution de dispenses qui ne peuvent porter que sur une partie des unités de valeurs ou des modules. Elle est délivrée par un jury de validation en fonction de l'expérience professionnelle des candidats.

En 2001, sur 5 377 dossiers examinés, 35,9 % ont pu obtenir toutes les dispenses qu'ils souhaitaient. Seuls 14,9 % n'ont obtenu aucune dispense.

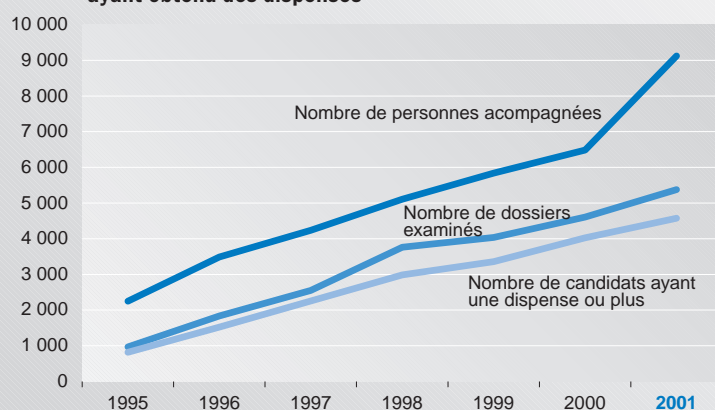
84,3 % des candidats du secteur de la production ont obtenu toutes ou une partie des dispenses demandées et 85,5 % pour le tertiaire.

## LES DISPARITÉS ENTRE ACADÉMIES

L'académie dans laquelle le plus grand nombre de dossiers (577 dossiers) a été examiné est celle de Créteil, suivie par Nice (478) puis un groupe de deux académies (Versailles et Aix-Marseille) comptant un nombre de candidats proche (388 et 369 dossiers). Six académies concentrent près de la moitié des candidats ; en revanche, dans les académies de Paris, Nantes et Strasbourg, le nombre de dossiers est beaucoup plus faible.

De même observe-t-on des différences d'une académie à l'autre dans le pourcentage des candidats ayant obtenu toutes les dispenses demandées : 65 % dans l'académie de Strasbourg et 55,6 % à Lyon alors, qu'en moyenne, ce résultat est proche de 36 %. Ce n'est pas le cas des académies de Créteil (41,6 %), de Guadeloupe et de

**GRAPHIQUE 1 – Nombre de candidats à la validation ayant obtenu des dispenses**



**TABLEAU V – Répartition des candidats selon le diplôme pour lequel ils postulent (en %)**

|                   | CAP   | BEP | BP   | Bac professionnel | BTS   | Autres diplômes EN * | Total |
|-------------------|-------|-----|------|-------------------|-------|----------------------|-------|
| 2000              | 21,1  | 2,7 | 12,2 | 16,3              | 45,7  | 2,0                  | 100,0 |
| 2001              | 20,4  | 3,2 | 10,3 | 16,4              | 47,9  | 1,8                  | 100,0 |
| Effectifs en 2001 | 1 101 | 174 | 558  | 883               | 2 583 | 97                   | 5 396 |

\* Par exemple bac technologique, mention complémentaire.

**TABLEAU VI – La validation des acquis professionnels dans les académies en 2001 (proportion par rapport au total académique) (en %)**

| Académies     | Effectifs des candidats | Candidats ayant obtenu toute les dispenses demandées | Candidats ayant obtenu une partie des dispenses demandées | Candidats n'ayant obtenu aucune dispense |
|---------------|-------------------------|--|---|--|
| Créteil       | 577                     | 25,5   | 32,9  | 41,6                                     |
| Nice          | 478                     | 42,1   | 47,3  | 10,7                                     |
| Versailles    | 388                     | 46,6   | 36,6  | 16,8                                     |
| Aix-Marseille | 369                     | 32,5   | 64,8  | 2,7                                      |
| Grenoble      | 302                     | 32,8   | 53,3  | 13,9                                     |
| Lille         | 294                     | 35,7   | 55,8  | 8,5                                      |
| Bordeaux      | 262                     | 45,4   | 37,4  | 17,2                                     |
| Lyon          | 225                     | 55,6   | 33,8  | 10,7                                     |
| Toulouse *    | 218                     | 0,0  | 89,0  | 11,0                                     |
| Rouen         | 206                     | 15,0   | 81,6  | 3,4                                      |
| Reims         | 185                     | 32,4   | 50,3  | 17,3                                     |
| Orléans-Tours | 161                     | 39,1   | 54,7  | 6,2                                      |
| Nancy-Metz    | 157                     | 46,5   | 42,7  | 10,8                                     |
| Paris         | 155                     | 34,8   | 47,7  | 17,4                                     |
| Rennes        | 153                     | 43,8   | 48,4  | 7,8                                      |
| Martinique    | 147                     | 26,5   | 55,8  | 17,7                                     |
| Amiens        | 108                     | 50,0   | 42,6  | 7,4                                      |
| Montpellier   | 107                     | 42,1   | 47,7  | 10,3                                     |
| Clermont-Fd   | 106                     | 53,8   | 35,8  | 10,4                                     |
| Caen          | 102                     | 28,4   | 56,9  | 14,7                                     |
| Dijon         | 97                      | 27,8   | 56,7  | 15,5                                     |
| La Réunion    | 97                      | 40,2   | 46,4  | 13,4                                     |
| Limoges       | 93                      | 43,0   | 45,2  | 11,8                                     |
| Nantes        | 91                      | 38,5   | 58,2  | 3,3                                      |
| Strasbourg    | 83                      | 65,1   | 21,7  | 13,3                                     |
| Poitiers      | 72                      | 41,7   | 38,9  | 19,4                                     |
| Besançon      | 52                      | 30,8   | 59,6  | 9,6                                      |
| Guadeloupe    | 41                      | 19,5   | 46,3  | 34,1                                     |
| Corse         | 32                      | 34,4   | 50,0  | 15,6                                     |
| Guyane        | 19                      | 21,1   | 47,4  | 31,6                                     |
| <b>Total</b>  | <b>5 377</b>            | <b>35,9</b>  | <b>49,2</b>   | <b>14,9</b>                              |

\* Les résultats de l'académie de Toulouse ont dû être en partie estimés.

Guyane (plus de 30 %) où le pourcentage de candidats n'ayant obtenu aucune dispense est très élevé, la moyenne globale étant de 14,9 % (tableau VI).

### LES CANDIDATS AU BAC PRO OBTIENNENT CINQ OU SIX DISPENSES, CEUX AU BP TROIS DISPENSES OU RIEN

Le nombre de dispenses demandées est variable. Il dépend bien sûr de la volonté du candidat mais varie également selon le diplôme souhaité.

Pour le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le nombre de dispenses possibles varie de un à huit. 26 % des candidats souhaitent obtenir trois dispenses, 21 % quatre dispenses. 12 % des candidats au CAP n'obtiennent aucune dispense alors que 20,5 % d'entre eux en obtiennent trois et 19,8 % deux (le nombre moyen de dispenses obtenues étant de 3,11).

Pour le brevet d'études professionnelles (BEP), le nombre de dispenses possibles peut varier, lui aussi, de un à huit. 21 % des candidats demandent trois dispenses et 19,5 % cinq dispenses. Les candidats n'obtenant aucune dispense représentent

13,5 % de l'ensemble. Le nombre moyen de dispenses obtenues est de 3,37.

Les candidats à un BP peuvent, quant à eux, demander de une à douze dispenses. 16,4 % des candidats n'obtiennent aucune dispense. Les candidats demandant six dispenses sont les plus nombreux (20 %), suivis par ceux qui en demandent cinq (15,7 %) et quatre (13,5 %). Mais les dispenses accordées sont moins nombreuses : 15,7 % des candidats ont obtenu deux dispenses et 13,6 % une dispense.

Pour le bac professionnel, les candidats peuvent demander jusqu'à quatorze dispenses. Le groupe le plus important est celui des candidats à neuf dispenses (15,4 %), suivi par les groupes des candidats à sept dispenses (14,4 %), à six dispenses (13 %), à huit dispenses (12,8 %) et à cinq dispenses (11,1 %). 6,7 % d'entre eux n'ont obtenu aucune dispense. Le groupe des candidats ayant obtenu quatre dispenses est le plus important (14,3 %), suivi par celui des candidats ayant obtenu six dispenses (13 %) et quatre dispenses (11,5) (tableau VII).

Enfin, les candidats au brevet de technicien supérieur (BTS) peuvent demander jusqu'à onze dispenses. Le groupe le plus important est constitué par les candidats

**TABLEAU VII – Nombre moyen de dispenses selon le diplôme souhaité**

| Diplôme souhaité | Nb moyen de dispenses demandées | Nb moyen de dispenses obtenues |
|------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| CAP              | 3,69                            | 3,11                           |
| BEP              | 4,10                            | 3,37                           |
| BP               | 5,44                            | 3,84                           |
| Bac pro          | 6,42                            | 5,61                           |
| BTS              | 4,78                            | 3,65                           |

demandant cinq dispenses (32 %), suivi par celui des candidats demandant quatre dispenses (21 %) et six dispenses (15 %).

Les candidats n'ayant obtenu aucune dispense représentent 14 % du total. Les groupes de candidats les plus importants sont ceux qui ont obtenu quatre dispenses (17,3 %), trois dispenses (16,6 %) et cinq dispenses (15,4 %) (graphique 2, p. 4).

Pour les candidats au CAP, au bac pro et au BP, il s'agit, dans plus de deux cas sur trois, de dispenses dans le domaine professionnel<sup>1</sup>. Les modules partageant les différents diplômes en un certain nombre d'épreuves pour lesquelles des dispenses sont demandées sont répartis entre deux domaines distincts : le domaine général et le domaine professionnel. 63,5 % des dispenses demandées concernent des épreuves relevant du domaine professionnel. Cette proportion atteint 66 % pour le CAP, 68 % pour le BP et 69 % pour le bac pro. Les candidats au BEP ou au BTS (59 %) ont souvent, en revanche, déjà un diplôme d'enseignement général et les demandes de dispenses d'épreuves dans ce domaine sont plus fréquentes dans cette population.

La part de dispenses dans le domaine professionnel par rapport aux dispenses dans le domaine général est la même pour les dispenses demandées et pour les dispenses obtenues.

### CERTAINES SPÉCIALITÉS PLUS RECHERCHÉES QUE D'AUTRES

Sur un échantillon de 462 candidats ayant obtenu au moins une dispense pour un CAP (représentant 61 CAP différents), c'est le CAP petite enfance qui est le plus recherché ; il représente 34,6 % de l'ensemble. Il est suivi par celui d'agent vérificateur d'appareils extincteurs (14,5 % des candidats ayant obtenu au moins une dispense).

Pour le BP, sur un échantillon de 188 candidats (sur 29 BP) ayant obtenu au

1. Domaine lié à la spécialité par opposition au domaine général (formation générale).

moins une dispense, c'est le BP coiffure, option styliste visagiste, qui arrive en premier avec 31,9 % de l'ensemble, suivi par le BP d'agent technique de prévention sécurité (16,5 %) et de cuisinier (11,2 %).

Pour le bac pro : 27,8 % des 367 candidats ayant obtenu des dispenses (pour 42 bac pro) les obtiennent pour le bac pro de secrétariat suivi du bac pro de comptabilité (10,9 %).

Enfin, pour le BTS (836 candidats pour 67 diplômés), c'est le BTS d'assistant de gestion (22,5 %) suivi du BTS de comptabilité et gestion (10,5 %) qui sont les plus recherchés.

### UN TAUX DE SUCCÈS AUX EXAMENS PLUS ÉLEVÉ POUR LES CANDIDATS AU CAP

Le but premier que recherche le candidat à la validation des acquis professionnels est l'obtention d'un diplôme. Dans une académie sur trois, faute d'outils adaptés, il n'est pas possible de distinguer les résultats de candidats ayant bénéficié de dispenses d'épreuves grâce à la VAP.

Dans les dix-neuf académies pour lesquelles nous disposons de données, le plus grand nombre de bénéficiaires de la VAP ayant obtenu un diplôme est constitué par des titulaires du BTS, qui représentent 36,6 % du total des bénéficiaires de la VAP reçus à leur examen en 2001 (tableau VIII). Mais le taux de succès paraît meilleur pour le CAP dont la part parmi les reçus est de 27,7 % alors qu'ils ne représentent que 20,4 % des bénéficiaires de VAP se présentant pour l'obtention d'un diplôme. Il est également plus élevé parmi ceux préparant un bac pro (21,1 % des reçus pour 16,4 % des inscrits) et le BP (11,3 % des reçus pour 10,3 % des inscrits).

François Ancel, DPD C4

GRAPHIQUE 2 – Pourcentage de candidats n'ayant obtenu aucune dispense selon le niveau de diplôme

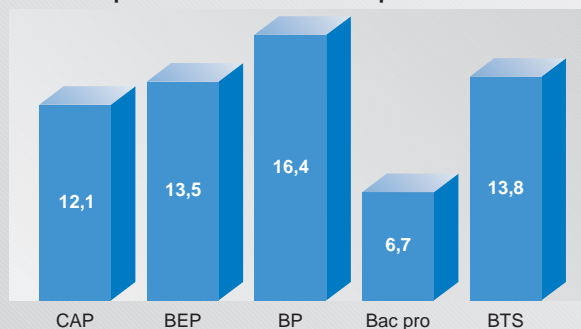


TABLEAU VIII – Les diplômes obtenus en 2001 par les bénéficiaires de la VAP

|                    | CAP        | BEP       | BP         | Bac pro    | Bac techno | BTS        | Autres diplômes EN * | Total        |
|--------------------|------------|-----------|------------|------------|------------|------------|----------------------|--------------|
| Aix-Marseille      | 0          | 0         | 13         | 40         | 0          | 56         | 0                    | 109          |
| Amiens             | 15         | 1         | 6          | 4          | 0          | 11         | 0                    | 37           |
| Caen               | 8          | 2         | 12         | 4          | 0          | 17         | 1                    | 44           |
| Clermont-Ferrand   | 19         | 0         | 3          | 24         | 0          | 16         | 0                    | 62           |
| Créteil            | 39         | 8         | 14         | 4          | 0          | 10         | 1                    | 76           |
| Guadeloupe         | 0          | 0         | 0          | 4          | 0          | 4          | 0                    | 8            |
| Lyon               | 75         | 8         | 12         | 49         | 0          | 73         | 0                    | 217          |
| Martinique         | 4          | 2         | 0          | 3          | 0          | 29         | 0                    | 38           |
| Montpellier        | 7          | 1         | 1          | 10         | 0          | 22         | 0                    | 41           |
| Nancy-Metz         | 38         | 0         | 17         | 2          | 0          | 22         | 0                    | 79           |
| Nantes             | 5          | 1         | 13         | 8          | 0          | 12         | 0                    | 39           |
| Nice               | 90         | 7         | 27         | 40         | 0          | 51         | 0                    | 215          |
| Orléans-Tours      | 7          | 0         | 10         | 18         | 0          | 35         | 0                    | 70           |
| Poitiers           | 18         | 2         | 4          | 1          | 0          | 18         | 0                    | 43           |
| Reims              | 16         | 2         | 8          | 10         | 0          | 29         | 0                    | 65           |
| Rennes             | 30         | 3         | 5          | 16         | 1          | 31         | 4                    | 90           |
| La Réunion         | 1          | 0         | 0          | 5          | 1          | 18         | 0                    | 25           |
| Rouen              | 35         | 5         | 29         | 52         | 0          | 61         | 0                    | 182          |
| Strasbourg         | 42         | 3         | 9          | 48         | 0          | 79         | 0                    | 181          |
| <b>Total</b>       | <b>449</b> | <b>45</b> | <b>183</b> | <b>342</b> | <b>2</b>   | <b>594</b> | <b>6</b>             | <b>1 621</b> |
| % du total général | 27,7       | 2,8       | 11,3       | 21,1       | 0,1        | 36,6       | 0,4                  | 100,0        |

\* Mentions complémentaires ou BMA.

### La validation des acquis professionnels (VAP)

La loi du 20 juillet 1992 et le décret d'application du 27 mars 1993 ouvraient, au profit des candidats à l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel et technologique dont la collation relève des ministres chargés de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, des possibilités de dispense d'une partie des unités et des épreuves des examens.

La dispense, qui ne pouvait porter sur la totalité des unités, était délivrée par un jury de validation en fonction de l'expérience professionnelle des candidats. Un minimum de cinq ans d'expérience professionnelle était requis.

La loi du 17 janvier 2002 et les décrets du 26 avril 2002 ont substitué la validation des acquis de l'expérience (VAE) à la VAP en introduisant de profondes modifications dans la procédure. La mise en œuvre de la VAE a été engagée par l'Éducation nationale au second semestre 2002.

### POUR EN SAVOIR PLUS

« Le développement de la validation des acquis professionnels se poursuit dans l'enseignement supérieur en 2001 »,

Note d'Information 03.01, MEN-Direction de la programmation et du développement, janvier 2003.